Les grandes orientations des politiques économiques GOPE des États membres et de la Communauté pour 2003-2005

2003/2074(INI) - 26/06/2003 - Acte législatif de mise en oeuvre

MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Recommandation du Conseil sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté (pour la période 2003-2005).
CONTENU : après approbation du Conseil européen de Thessalonique des 19 et 20 juin, le Conseil a adopté, sur la base des conclusions de ce Conseil européen, les grandes orientations des politiques économiques pour la période 2003- 2005. Il est rappelé que le Conseil européen a particulièrement attiré l'attention sur les priorités essentielles qui sous- tendent les grandes orientations des politiques économiques ainsi que les lignes directrices pour l'emploi révisées, à savoir: - créer les conditions économiques les plus propices à favoriser la croissance, tout d'abord en assurant un cadre macro-économique orienté vers la stabilité propre à susciter l'augmentation de la demande intérieure et la création d'emplois, et ensuite en tendant vers une compétitivité et un dynamisme accrus par le biais d'investissements en capital humain et physique et en R&D, par une meilleure application de la technologie et une meilleure exploitation des résultats de la recherche au niveau de l'ensemble de l'économie, par l'intégration complète des marchés financiers de l'UE et par l'encouragement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration des conditions-cadres pour l'industrie; - mettre en oeuvre des réformes afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en vue de favoriser le plein emploi, en rendant les marchés du travail plus efficaces, inclusifs et adaptables, en adaptant les systèmes d'imposition et de prestations visant à rendre le travail suffisamment rémunérateur, en renforçant la participation au marché du travail conformément aux objectifs de Lisbonne, en favorisant un nouvel équilibre entre la souplesse et la sécurité, en facilitant la mobilité de la main-d'oeuvre et en améliorant et actualisant les compétences afin d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité des emplois; et - renforcer la viabilité des finances publiques en particulier en continuant de réduire le ratio de la dette publique et en réformant les systèmes de retraite et de santé dès maintenant, tant que la situation démographique est encore favorable, ce qui permettra de ne pas laisser aux générations futures une charge trop lourde, ainsi qu'en augmentant le taux d'emploi.